

Conseil Municipal du 2 juin 2023 – 18 h 00
PROCES VERBAL N°27

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL,

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC (procuration donnée à D ZARAGOZA),

Absents excusés : Bernadette DEL-ROX, Estelle BONNIOL,

Arrivée de Dominique ZARAGOZA à 18h35

Quorum : 11/15 puis 12/15

1 – Election du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

M Bruno CASTES est élu secrétaire.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 12 mai 2023

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion 12 mai 2023.

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Aucune observation n'est formulée et le PV du 12 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 – Délibération 2023-39

Madame le Maire informe le Conseil que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour la commune de PERET, son budget principal et ses 2 budgets annexes.

Il convient d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de PERET à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de PERET à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et décide d'appliquer la nomenclature abrégée.

4 – Dépôt aux archives départementales – Délibération 2023-40

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une photographie noir & blanc de format 65 x 54 cm représentant Fraisse-sur-Agout avec ses toits de chaume a été retrouvée dans la sacristie de la chapelle Notre Dame des Buis.

Le service Patrimoine du Département souhaite la récupérer dans les archives départementales. Une copie au format de la photographie nous sera remise dans son cadre d'origine.

Le code du Patrimoine (article L212-11 modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 – art 61) prévoit le dépôt aux archives départementales des archives de la commune de moins de 2000 habitants dans le but de bonne conservation des documents.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer aux archives départementales la photographie noir & blanc de format 65 x 54 cm représentant Fraisse-sur-Agout.

Pour information, le service Patrimoine de la communauté de communes recense le patrimoine du territoire de la mairie ou de particuliers. Si une personne détient un objet patrimonial, la ccc peut le restaurer.

5 – Affaires en cours — affaires générales

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- La SCI Petit Louis a fait appel à la décision du tribunal dans l'affaire l'opposant à Hérault logement.
- Le préfet va probablement passer le département en alerte crise si la sécheresse perdure. Le SDIS cherche des cuves pour stocker de l'eau en cas d'incendie.

Arrivée de Dominique ZARAGOZA à 18h35

- Délibération 2023-41

Problème de nuisance sonore à la salle le Peyral. La prévention réalisée n'a pas suffi. Une 2^{ème} caution pourrait être demandée.

Pour 9	Contre 0	Abstention 4 SOULAIROL HUGOL BILHAC GUIZIOU
--------	----------	---

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une caution pour les nuisances sonores à la salle le Peyral.

Pour 1000 € 5 VIDAL, NOHARET, CASTES, LOUX, BONAFE	Pour 500 € 4 JEUNET ZARAGOZA SILHOL I SILHOL S
---	--

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de fixer cette caution à 1000 €.

- Délibération 2023-42

La caution « prêt de matériel » est à revoir car les montants peuvent être très élevés. Il conviendrait de voter un montant forfaitaire.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une caution forfaitaire pour le prêt de matériel. : 300 € pour les associations et 1000 € pour les particuliers quel que soit le nombre de matériel emprunté.

- Bornage de servitude de passage pumtrack la semaine prochaine. Refus du Conseil Départemental de prolonger la subvention.

6 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Prochaine réunion d'urbanisme mercredi 7 juin

7- Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

- Une subvention de 200 € pour les restaurants du cœur a été votée par le CCAS

8 – Association de santé Val de Boyne

Madame SOULAIROL rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à l'association Val de Boyne basée sur FONTES afin de rechercher un médecin pour le pôle médical de PERET.

Les représentants de l'association sont présents à ce Conseil pour nous faire état de l'avancement du projet.

- Association qui regroupe les professionnels du secteur cœur d'hérault, pour organiser la coordination des soins du territoire et la recherche de médecin. 1 a été trouvé, ils en cherchent un 2^{ème}.
- Une équipe de soin primaire a été créée afin d'avoir un statut et pouvoir faire les démarches de recherche de médecin et afin d'obtenir des subventions.
- Le but est de créer une maison de santé multi site (2 médecins et d'autres professionnels qui gravitent autour).
- Les médecins actuels veulent être salariés.
- Association pour Fontès Péret Nizas
- L'argent des subventions a aidé à payer une partie des charges du médecin, secrétaire, payer le logiciel...
- Au salaire du médecin il faut ajouter les charges, une secrétaire, les fluides ...

9 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'intention d'Aliéner - Non exercice du droit de préemption

b) Autres Décisions

2023-02 portant signature de l'accord cadre de groupement de commande de papier destiné à l'impression et à la reprographie, attribué à la sarl O'BURO de Montpellier.

10 - Questions diverses

Problème d'extinction de l'éclairage public plusieurs soirs de la semaine

Demander à GGL de faire attention à la détérioration des chemins s'ils amènent de la terre sur des terrains privés à la demande des administrés.

Fin de la séance à 20h02

Le secrétaire
Bruno CASTES

Le Maire
Isabelle SILHOL